

11 déc 2020 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2020

## Participation de la Belgique à la 7e augmentation générale du capital de la Banque africaine de Développement

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Meryame Kitir, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à la septième augmentation générale du capital (AGC-7) de la Banque africaine de Développement (BAD).

Plus tôt cette année, le ministre de la Coopération au développement a exprimé l'intention de la Belgique de souscrire aux actions qui lui sont attribuées dans le cadre de la septième augmentation de capital de la BAD. Au plus tard le 31 décembre 2020, la Belgique doit confirmer officiellement sa participation à cette augmentation de capital par l'introduction d'un instrument de souscription.

Dans le projet du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2021, un montant d'engagement de 38.450.000 euros a été inclus pour cette augmentation de capital pour la période 2021-2028. Sur base de cette disposition, la participation de la Belgique à l'AGC-7 pourra être confirmée à la BAD avant la fin de l'année, avec la transmission d'un instrument de souscription. Cet instrument contient la réserve que la souscription et les paiements sont conditionnels à l'inscription de ces contributions au budget et à l'approbation du Parlement. Début 2021, un avant-projet de loi sur la participation de la Belgique à l'AGC-7 sera présenté au Conseil des ministres.

La BAD a été créée le 10 septembre 1964. Banque multilatérale de financement du développement, son objectif est de contribuer au développement durable de l'Afrique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Meryame Kitir, ministre de la Coopération au développement,  
chargée des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
info@kitir.fed.be

Johan Van Hoecke  
Porte-parole  
johan.vanhoecke@s-p-a.be